

Le sexting

✦ ou l'envoi de messages textes, photos ou vidéos à caractères sexuelles par le biais des nouvelles technologies



3018

3018



Plus jamais plus jamais plus jamais ça

3018



Portables



Réseaux sociaux

« Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail. »